



Délai pour recevoir mes horaires de travail

Par **lilika74**, le **24/04/2015** à **08:57**

Bonjour,

Après 6 mois de congés sabbatique (demande accordée par mon employeur), j'étais censée reprendre le travail le 28 avril 2015. J'ai reçu un recommandé de mon employeur me disant que je serais en congés payés supplémentaires du 28 avril au vendredi 3 mai 2015. Etant toujours à l'étranger, j'ai à mon tour renvoyé un courrier (depuis le service internet de la poste) actant ceci Et j'ai également demandé à ce que l'on me fasse parvenir mes horaires de travail.

A ce jour, je n'ai toujours rien reçu et après relecture du courrier de mon employeur et vérification, il n'existe pas de vendredi 3 mai.

Mes questions sont :

- combien de jours avant ma prise de poste je dois recevoir mon planning ?
- dois je réécrire à mon employeur afin de redemander cela et vérifier auprès de lui la date réelle de mon retour ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **24/04/2015** à **16:26**

Bonjour,

Il faudrait savoir combien de temps à l'avance vous sont communiqué habituellement vos horaires de travail...

Il serait en tout cas effectivement utile de connaître votre date réelle de reprise du travail sachant que normalement l'employeur ne peut pas modifier les dates des congés payés moins d'un mois à l'avance et donc les fixer tardivement...

Par **lilika74**, le **25/04/2015** à **14:12**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Normalement je suis censé avoir mes horaires 7 jours avant...

Pour me protéger, je pense leur envoyer un recommandé avec mes interrogations.

Merci, bon weekend

Par **P.M.**, le **25/04/2015** à **14:33**

Bonjour,

Je pense que ce serait mieux et que l'employeur vous les transmettra suffisamment à l'avance...